

INSÉCURITÉ MARITIME

Le Golf de Guinée, nouvelle destination des bateaux pirates

Les Etats du Cpcoc engagent la riposte

La sûreté et la sécurité maritimes sont devenues une préoccupation majeure, au plan international, ces deux dernières décennies. Particulièrement l'insécurité en mer, qui constitue une menace pour le commerce, la paix et la stabilité dans le monde. Dans le Golfe de Guinée, les découvertes récentes de gisements offshore d'hydrocarbures attisent toutes sortes de convoitises. Ce regain d'intérêt de cet espace maritime a favorisé la montée de la criminalité maritime, qui autrefois n'avait cours que sur la terre ferme.

Les Etats membres du Comité des pêches du centre ouest du Golfe de Guinée (Cpcoc), notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Liberia, la Nigeria et le Togo, ont exprimé leurs préoccupations lors de la 11^e Conférence des ministres en charge des pêches qui s'est tenue du 28 au 30 novembre 2018 à Lomé, la capitale du Togo. Il s'est agi aussi, à cette occasion, d'identifier les causes et d'envisager des solutions durables à ce phénomène d'*insécurité maritime qui menace la stabilité et affecte les ressources halieutiques, les populations, l'environnement et les économies* de la zone. M. Séraphin Dédi, secrétaire général du Cpcoc, a exprimé cette volonté des Etats à travers le choix du thème de cette réunion annuelle : «*Sécurité maritime et développement durable de la pêche en Afrique*».

Le ministre ivoirien des Ressources animales et halieutiques, Kobenan Kouassi Adjoumani, présent à cette conférence régionale, a salué cette initiative parce que, a-t-il dit, elle «*offre l'opportunité de nous exprimer davantage sur ce fléau*». Son homologue du Nigeria en charge de l'Agriculture et du Développement rural, le sénateur Heineken Lokpobiri, qui assurait la présidence du Cpcoc lors de l'exercice de 2018, a mis l'accent sur l'ampleur de ce phénomène qui, selon lui, est favorisé par l'invasion des bateaux pirates. La situation est critique. «*Le Golfe de Guinée est devenu la nouvelle destination des pêcheurs illégaux. Ils viennent et pillent nos ressources. Notre zone est désormais un des points touchés par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Inn)* », a condamné le ministre-sénateur. La pêche Inn entrave la gestion efficace des ressources halieutiques, causant de graves préoccupations environnementales et une perte



Le ministre-sénateur Heineken Lokpobiri, 4^eme position à partir de la gche, président d'alors du Cpcoc, et ses pairs des Etats membres œuvrent pour la sécurisation du Golf de Guinée (Photo/M.A.)

économique énorme pour les pêcheries du monde entier.

Chiffres et faits alarmants.

Le préjudice est énorme. Les pertes globales imputables à la pêche Inn en Afrique sont estimées entre 10 et 23 milliards de dollars (entre 5784 et 7520 milliards de Fcfa) par an et le préjudice au niveau de l'Afrique de l'Ouest est évalué à 1,3 milliard de dollars, soit environ 752 milliards de Fcfa. Par ailleurs, le rappel de quelques attaques et les nombreuses victimes sont un indicateur du risque élevé qui prévaut. Le plus

récent remonte au samedi 22 septembre 2018. Le navire le Glarus, opérant sous pavillon suisse, a été attaqué par des pirates au large du Nigeria avec 19 membres d'équipage, dont 12 membres ont été enlevés. L'embarcation transportait du blé de Lagos à Port Harcourt, au sud. L'attaque s'était produite à quelque 45 milles nautiques ou marins (83.840 Km) au sud-ouest de l'île de Bonny, selon la compagnie basée à Genève. «*Après avoir détruit la majeure partie des équipements de communication du navire, le gang est reparti en prenant 12 des 19 membres d'équipage en otage*»,

indique-t-elle dans un communiqué.

La nationalité des otages n'a pas été précisée, mais la Radio télévision suisse (Rts) assure qu'aucun des membres de l'équipage n'était suisse. En 2017, sur seize (16) incidents à travers le monde où des bateaux ont essuyé des coups de feu, sept (7) ont été recensés dans le Golfe de Guinée. Dix prises d'otages de 65 membres d'équipages au total ont été perpétrées l'an dernier dans les eaux au large du Nigeria. Les pirates opérant au large du Nigeria, du Togo ou du Bénin sont généralement bien armés et vi-

olents. Ils détournent parfois les navires pendant plusieurs jours, le temps de piller les soutes, et brutalisent les équipages, qui sont de moins en moins enclins à naviguer dans ces eaux. D'autres les relâchent après paiement d'une rançon. Le directeur des pêches du Ghana, Michael Dadzie, a rappelé le détournement du navire Marine 711 des eaux du Ghana et l'enlèvement de trois officiers coréens en mars 2018. Ils n'ont été libérés qu'après paiement d'une rançon. Le commandant Yussif Benning, directeur du Centre multinational de coordination de surveillance (Mmcc), Zone F, basé au Ghana, a exploré ces pratiques illicites qui se font malheureusement avec la complicité des opérateurs nationaux. «*Ce fléau compromet dangereusement les efforts de conservation et de gestion des stocks de poisson dans nos pêcheries, mettant ainsi en échec les objectifs des organes nationaux, régionaux et mondiaux chargés de la gestion des pêches*», a indiqué pour sa part le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches du Bénin, Gaston C. Dossouhoui.

Les causes. Les spécialistes ont cité la faiblesse ou l'inadéquation des politiques et stratégies de sécurité maritime, marquées par l'absence de coopération entre les Etats du Golfe de Guinée. Tout est parti du peu d'intérêt accordé par les Etats riverains d'Afrique de l'Ouest à leur espace maritime. Ils accordaient plus de priorité à sécuriser l'espace continental et se sont contentés d'observer leur espace maritime depuis le rivage. La lourdeur administrative et la corruption au niveau de la délivrance des licences de pêche ont contribué à compliquer la situation. La ministre Elizabeth Quaye, des Pêches et de l'Aquaculture du Ghana, a noté que le relèvement des défis impose une réponse collective. Elle appelle à la mise en place d'une stratégie ou d'un cadre cohérent, intégrant les dimensions politique, économique, juridique et sécuritaire dans leurs régions respectives. Grâce à cette mutualisation des efforts, a poursuivi la directrice générale de l'Agence des Pêche et de l'Aquaculture du Liberia, Meiteh Glassco, les Etats parviendront à mettre fin au vide sécuritaire maritime.

Reconnaissance de mérite

Le Cpcoc a été créé en 2007 en tant qu'organisation sous-régionale des pêches pour promouvoir la coopération entre les parties contractantes, à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Liberia, la Nigeria et le Togo, afin de garantir la conservation, la gestion durable et l'utilisation optimale de leurs ressources marines partagées.

L'Ivoirien Séraphin Dédi Nadjé en a été le premier secrétaire général.

Au terme de deux mandats bien remplis, il devrait en principe passer le relais à un nouveau secrétaire.

A l'heure du bilan de ces dix dernières années de gestion du Secrétariat du Comité, tous les Etats membres et les partenaires sont unanimes sur les progrès significatifs réalisés. En particulier dans la mise en place du Comité en tant qu'Institution régionale, dans le développement de partenariats stratégiques avec les partenaires au développement, dont la Fao,



Le secrétaire général du Cpcoc, Séraphin Dédi, est reconduit à son poste par les 6^es Etats membres en reconnaissance du travail bien fait. (photo/M.A.)

l'Ua, la Cedeao, l'Union européenne (Ue), la Coopération norvégienne (Norad), dans l'élaboration des outils d'orientation et de planification, répondant aux besoins des Etats membres du Comité pour une contribution efficace au développement de la coopération

halieutique dans la sous-région. L'ensemble des ministres de la sous-région en charge des pêches et de l'aquaculture, à l'issue d'un huis clos, a décidé de la prorogation du mandat de la Côte d'Ivoire au Secrétariat de l'Institution régionale avec le maintien de M. Séraphin Dédi au poste de secrétaire général du Cpcoc. M. Séraphin Dédi, ancien directeur des pêches en Côte d'Ivoire, a accédé à ce poste en 2008. Par cette reconduction pour un mandat exceptionnel de cinq (5) ans, la Côte d'Ivoire se trouve ainsi honorée, de même que le mérite et la compétence de son représentant reconnu par la sous-région.

Le ministre Kobenan K. Adjoumani a donc exprimé toute sa fierté et salué la confiance renouvelée par ses pairs en l'actuel secrétaire général, avant de réaffirmer l'engagement de la Côte d'Ivoire à poursuivre sa participation à la vie de l'institution régionale.

M.A

Suite de la page 11

L'INTER N°6145 DU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018

Suite de la page 10

Nouvelle approche et stratégie du Cpc.

Au niveau sous-régional, le code de conduite de Yaoundé sur la sécurité et la sûreté maritimes a été adopté le 24 juin 2013 par les Etats membres de l'Union africaine (Ua). Mais ce document n'avait par pris en compte les questions liées à la promotion et au développement de l'économie bleue. La charte de l'Ua sur la sécurité maritime et le développement en Afrique adoptée au cours du sommet extraordinaire de Lomé du 10 au 15 octobre 2016 a élargi le cadre du sommet de Yaoundé en y intégrant, entre autres, les aspects liés à la promotion et au développement de l'économie bleue. Des actions sont également menées au niveau du Haut conseil pour la mer du Togo.

M. Matchonnawé Hubert Bakai, du ministère des Affaires étrangères du Togo, lors de la présentation du bilan et des perspectives de la charte de l'Ua sur la sécurité maritime, a souligné que la mise œuvre n'est pas encore effective, faute du nombre requis de ratifications par les Etats membres. Toutefois, certaines avancées ont été enregistrées et portent essentiellement sur de nouvelles signatures, des ratifications, l'élaboration et la validation, en cours, des annexes à la charte. «*De 18 Etats à l'adoption de la charte, le nombre de signatures est passé à 30 à ce jour*», s'est-il réjoui.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) n'est pas en marge de ces efforts de renforcement de la sécurité maritime en Afrique de l'Ouest, Ainsi avait-elle sollicité l'Union européenne pour financer le programme régional Pescao pour l'amélioration de la gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest. «*La composante 2 de ce programme régional concerne le renforcement des capacités de la région en matière de lutte contre la pêche INN à travers la fourniture au Cpc, d'équipements de pointe pour l'établissement d'un système régional de suivi et de la surveillance satellitaire de tous les navires opérant dans le Golfe de Guinée ainsi que la formation du personnel des agences nationales en charge des pêches et de la sécurité maritime de la région*», a déclaré au nom de la Cedeao, Dr Amadou Tall, le principal assistant technique de ce programme.

Marcelle AKA,
Envoyée spéciale au Togo

SANTÉ

La Lonaci équipe le centre kiné médical d'Angré

Le directeur général (Dg) de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire (Lonaci), Dramane Coulibaly, a promis d'offrir, au cours du premier trimestre de l'année 2019, une ambulance et des chaises roulantes au centre kiné médical d'Angré. Cet engagement pris, jeudi 13 décembre 2018, à Abidjan, vise à améliorer l'efficacité dudit centre spécialisé dans la rééducation et la réadaptation physiques des pensionnaires. Le Dg a fait cette promesse à l'occasion du 3ème séminaire de formation organisé par ce centre sur le thème «*Prévention et lutte contre le handicap chez l'enfant de 0 à 17 ans*» à l'hôtel Niablé, à Cocody-Angré. Justifiant cet apport, il



Le Dg Dramane Coulibaly (tenant le micro) a décidé d'aider à la prise en charge des pensionnaires du centre kiné médical d'Angré. (Ph : DR)

a confié que les besoins en financement dans le domaine de la médecine physique et de la réadaptation sont im-

menses et le champ d'action très vaste. «*Les pensionnaires de cet établissement sont issus d'institutions telles*

que l'armée, la police nationale et des entreprises de renom», a révélé Dramane Coulibaly, qui a rappelé qu'en 2017, le centre kiné médical d'Angré a bénéficié d'un don de matériel spécialisé et d'ordinateurs de la part de la structure qu'il dirige. S'adressant aux participants au séminaire, il leur a demandé de s'imprégner du professionnalisme du centre.

Mme Armelle Gogo, directrice du centre kiné médical, a remercié le donateur pour son accompagnement. Elle a rassuré que le centre va poursuivre ses activités pour permettre aux personnes en situation de handicap de recouvrer la santé.

I.B.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les secrétaires invitées à s'approprier les nouvelles technologies

En prélude à son Salon international Innov' Assistante, qui aura lieu du 2 au 4 mai 2019, la Ligue ivoirienne des secrétaires (Lis) a organisé, jeudi 6 décembre 2018, à l'hôtel Ibis d'Abidjan-Plateau, une conférence de presse qui visait à inviter l'ensemble des secrétaires et assistantes de direction de Côte d'Ivoire à se former pour répondre aux exigences du monde du travail en perpétuelle évolution technologique. Catherine Amino As-

salé, présidente de la Lis, a relevé la nécessité pour toutes de s'adapter à l'évolution. «*Il importe donc à toute assistante, chevronnée ou débutante, de s'adapter à ces nouvelles pratiques professionnelles afin d'assurer son métier avec efficacité*», a-t-elle dit. Selon elle, le monde du travail connaît une évolution et une transformation galopante, que la secrétaire qui souhaite donner un service de qualité ne peut que s'approprier. «*Autrefois, la fonction de la se-*

crétaire portait sur des tâches simples (le téléphone, la prise des notes, etc.). A l'ère du numérique, son champ d'action se voit élargir aux télécopieurs, traitements de texte, bases de données, etc. Le numérique change les pratiques des organisations», a ajouté la présidente de la Lis, Catherine Amino As-salé. Quant à Madeleine Kangni, présidente du comité d'organisation, le renforcement des compétences doit être vu comme une obligation par

toutes les actrices du domaine du secrétariat. «*Nous souhaitons que l'idée soit approuvée de tous et que chaque secrétaire honore, de par sa présence, cet événement qui leur apportera une connaissance de plus*», a-t-elle affirmé. A l'en croire, l'objectif principal de ce salon est de professionnaliser le métier de secrétariat en mettant au même niveau le savoir-faire de tous ses membres.

Venance AKA (Stg)

ACTION SOCIALE

80 jeunes bénéficient de permis de conduire

La fondation Gaumont Diagou Mathurin a procédé à une cérémonie de remise de 80 permis de conduire couplée. Cette activité a été couplée au lancement de ses activités au titre l'année 2019. C'était le mercredi 13 décembre 2018, à Cocody-Blockhauss. Le président de la fondation, M. Diagou Niaba Dominique, a invité les jeunes bénéficiaires à encourager les actions de la fondation Diagou, en faisant don usage des permis de conduire reçus. «*De votre com-*

portement dépendra la suite à donner aux actions de cette fondation», a-t-il exprimé. Aussi, il a souhaité que les jeunes s'adonnent à des formations pour compléter leurs acquis. «*Je voudrais dire à la jeunesse de tenir bon et de ne jamais perdre espoir ou abandonner*», a souligné le président fondateur. A l'en croire, ils sont 400 jeunes à bénéficier de l'aide financière (environ 53.000.000 Fcfa) de la fondation en 5 ans. Outre la jeunesse, la fondation a également posé plusieurs actes

sociaux. Entre autres : don de matériaux pour la production de l'attikié, la réhabilitation d'écoles, soins médicaux, etc. Pour ce qui concerne les activités de l'année 2019, le budget s'élève à 42.000.000 Fcfa. Ce montant servira à la pérennisation des activités de permis de conduire et la transformation de l'attikié, la formation qualifiante, terminer la construction d'une école maternelle en cours, mener une opération village propre, etc. Cependant, le fondateur a expliqué que les besoins com-

plémentaires de financement recherchés s'élèvent à 37.000.000 Fcfa. Notons que six villages sont concernés par les activités de 2019. Notamment Cocody village, Anono, M'pou to, M'badon, Blockhauss et Akouédo. La fondation Gaumont Diagou Mathurin a été créée en 2003. Elle a pour objectif d'aider les jeunes et les populations fragilisées.

Philomène FABUNMI (Stg)